

PROCES VERBAL

De la réunion ordinaire du Conseil municipal Du 01 février 2019

Date de la convocation	28 janvier 2019
Nombre de Conseillers en exercice	10
Nombre de Conseillers qui assistaient à la séance	10

Le premier février deux mil dix neuf à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle municipale,
sous la présidence de M. Eric Transon, Maire.

Etaient présents : François L'Huissier, Jean-Pierre Leroux, Carole Le Monnier, Jérôme Cottreau,
Sébastien Chevalier, Patrick Béhête, Guénaëlle Davoust, Ariane de Robien, Florence Pouteau

Secrétaires : Florence Pouteau, Jérôme Cottreau

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du 11 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- Demande de subvention "Agence de l'eau"
- Avenant à la convention "Service prestation" de Mayenne Communauté
- Subvention banque alimentaire "épicerie sociale"

2019 - 05 : Demande de subvention "conseil départemental"

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal de la nécessité de réaliser une étude bathymétrique et un plan d'épandage des boues pour le curage des lagunes.

Il rappelle que la société Hydratop a été retenue pour un montant de 4 488 € TTC avec option si nécessaire.

Suite à une réunion avec la société le lundi 14 janvier 2019 l'option pour un montant de 1 440 € est retenue. Ce qui représente un montant total du devis à 5 180 € HT - 6 216 € TTC

Il fait part de l'aide financière possible du conseil départemental et propose de se prononcer sur le dépôt d'un dossier de demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ⇒ **Charge le Maire de solliciter une demande de subvention du conseil départemental prévue au taux de 30 % du montant HT**

2019 - 06 : Avenant 1 - Convention "Prestation de Service" Mayenne Communauté

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du conseil communautaire du 17 janvier dernier.

Le groupe de travail du service prestations a pris connaissance le 6 décembre dernier de la situation financière du service prestations avec les résultats prévisionnels de 2018 et une prospective 2019-2020.

Après actualisation des données de 2018, la prospective de la section de fonctionnement se présente comme suit :

Intitulé	CA 2018	Prévision 2019	Prévision 2020
Excédent antérieur reporté	522	3 073	
Prestations - travaux	482 065	480 000	480 000
Ventes	23	0	0
TOTAL Recettes	482 610	483 073	480 000
Intitulé	CA 2018	Prévision 2019	Prévision 2020
Charges générales	165 512	160 000	162 000
Charges de personnel	223 532	270 370	273 000
Amortissements	89 658	89 643	97 398
Charges financières (avec ICNE)	835	800	800
Déficit antérieur reporté			37 740
TOTAL Dépenses	479 537	520 813	570 938
Résultat cumulé	3 073	-37 740	-90 938

Il faut souligner que la Communauté de Communes n'a jamais augmenté les tarifs depuis qu'elle a repris le service en budget annexe après la dissolution du SIVOM fin 2010.

Les excédents antérieurs étant maintenant épuisés, selon la prospective, un déficit de l'ordre de 38 000 € envisagé en 2019 puis un déficit de 91 000 € en 2020.

Le service prestations étant suivi dans un budget annexe, il doit être présenté en équilibre.

Des simulations ont été effectuées pour parvenir à cet équilibre et présentées au groupe de travail.

Ainsi, dans un premier temps, le conseil communautaire a adopté le 13 décembre 2018 une nouvelle grille de tarifs à effet du 1er janvier 2019 avec une évolution différenciée des tarifs afin de se rapprocher du coût de revient.

Dans un second temps, il est nécessaire d'envisager une augmentation du montant des prestations figurant dans les conventions Commune/Mayenne Communauté conclues pour les exercices 2016 à 2019. Une hausse de 13 % des montants permettra de couvrir les dépenses prévisionnelles de 2019.

Cette hausse se traduit de la façon suivante pour les 13 Communes adhérentes aux service prestations :

	Conventions actuelles	Avenants Conventions
Alexain	9 000	10 170
Aron	80 000	90 400
Belgeard	20 000	22 600
Commer	15 000	16 950
Contest	6 000	6 780
Jublains	70 000	79 100
La Bazoge Montpinçon	25 000	28 250
La Haie Traversaine	5 000	5 650
Mayenne	91 512	103 409
Moulay	40 000	45 200
Parigné sur Braye	4 000	4 520
Saint Fraimbault de Prières	63 271	71 496
Saint Germain d'Anxure	2 000	2 260
Mayenne Communauté	32 500	36 725
TOTAL	463 283	523 510

La revalorisation des conventions permettra au service prestations, comme le montre le tableau suivant, de dégager en 2019 un excédent prévisionnel de plus de 5 000 € (au lieu d'un déficit de 37 740 €). Même si un déficit de 4 000 € est prévu en 2020, celui-ci pourra probablement être absorbé avec des prestations supplémentaires de certaines communes.

chap.	Intitulé	CA-2018	Prévision-2019	Prévision-2020
002	Excédent antérieur reporté	522	3 073	5 770
70	Prestations-travaux	482 065	523 510	523 510
77	Ventes	23	0	0
	TOTAL Recettes	482 610	526 583	529 280
chap.	Intitulé	CA-2018	Prévision-2019	Prévision-2020
011	Charges générales	165 512	160 000	162 000
012	Charges de personnel	223 532	270 370	273 000
042	Amortissements	89 658	89 643	97 398
66	Charges financières (avec ICNE)	835	800	800
	TOTAL Dépenses	479 537	520 813	533 198
	Résultat cumulé	3 073	5 770	-3 918

En terme de calendrier, les conseils municipaux devront délibérer sur l'avenant à la convention au plus tard le **1er mars 2019** afin de préparer au mieux les budgets primitifs 2019 des Communes et celui du budget annexe du service prestations de Mayenne Communauté.

Lors du groupe de travail du 6 décembre a été évoquée aussi de saisir l'opportunité de cet avenant pour proroger la convention d'un an pour reporter le terme au 31 décembre 2020 afin d'assurer une continuité des prestations au cours de l'année du renouvellement des conseils municipaux.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée :

- ⇒ conclut un avenant à la convention initiale 2016 - 2019 avec les 13 Communes adhérentes fixant, pour chacune d'elles, le nouveau montant de prestations nécessaire à l'équilibre du budget du service prestations à compter de l'exercice 2019
- ⇒ et adapte le montant de la prestation à la demande réelle de certaines Communes qui sollicitent chaque année des prestations supplémentaires de voirie.

Après délibération, le Conseil de Communauté, à la majorité (M. HEURTEBIZE s'étant abstenu) :

- ⇒ proroge d'un an la durée de la convention soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de :

- ⇒ **conclure avec Mayenne Communauté un avenant N°1** à la convention du service prestations 2016-2019, à compter du 1^{er} janvier 2019, fixant :

- * d'une part, l'engagement minimum de la Commune de Saint Germain d'Anxure à une enveloppe annuelle de prestations de 2 260 €

- * d'autre part, un complément annuel d'engagement de 1 740 € compte tenu des demandes de prestations supplémentaires sollicitées lors des dernières années.

- ⇒ proroger d'un an la durée de la convention soit jusqu'au 31 décembre 2020
- ⇒ Autoriser, Monsieur Le Maire, à signer l'avenant N°1.

2019 - 07 : Subvention banque alimentaire

Le Maire expose au Conseil Municipal le courrier de la banque alimentaire qui sollicite une aide financière.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de :

- ⇒ d'accorder une aide de 100 € à la banque alimentaire de la Mayenne pour l'année 2019

2019 - 08 : Convention mise à disposition du personnel - Commune de Sacé

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention pour la mise à disposition de Monsieur Quinton Jean-Claude, Agent de maîtrise avec la mairie de Sacé pour le remplacement de l'agent technique et d'en élargir le champ d'application en l'annualisant afin de pallier aux nécessités du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- ⇒ **Accepte de reconduire la convention** de mise à disposition du personnel à compter de juillet 2018
- ⇒ **Décide d'élargir son champ d'application** en l'annualisant pour 2019 aux fins de pallier aux nécessités du service
- ⇒ **Autorise Monsieur le Maire à signer** tous les documents nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

- Discussion autour du grand débat : A voir suivant cahier de doléance
- Discussion autour des projets à venir
- Présentation du zonage PLUi à venir

Procès verbal du 01 février 2019

Eric Transon

François L'huissier

Jean-Pierre Leroux

Carole Le Monnier

Jérôme Cottereau

Sébastien Chevalier

Patrick Béhêtre

Guénaëlle Davoust

Ariane de Robien

Florence Pouteau